

PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'an mil neuf cent quatre vingt QUINZE, et le DOUZE DECEMBRE A  
QUINZE HEURES QUARANTE

A la requête de Monsieur Philippe SERRE, né le 09 Avril 1952 à  
PARIS (14ème), demeurant à LAVAL (53), 7 Rue Renaise, de  
nationalité française.

Pris en sa qualité d'Elu du Syndicat Force Ouvrière.

LEQUEL M'A EXPOSE :

"De façon fortuite, je me suis aperçu que tous les appels  
téléphoniques de la Mairie de LAVAL pouvaient être entendus à  
partir de n'importe quel poste".

"En conséquence, je désire vous faire procéder à toutes  
constatations utiles".

OUT :

.C.T..... 28,67 F.

.V..... 262,50 F.

-----  
291,17 F.

.V.A..... 59,98 F.

NREG..... 50,00 F.

-----  
401,15 F.

=====

DEFERANT A CETTE DEMANDE :

Je, Patrick AUGER, Huissier de Justice Associé à LAVAL (53),  
membre de la S.C.P. Patrick AUGER et Olivier GOHIER, Huissiers de  
Justice Associés près le Tribunal de Grande Instance de LAVAL,  
demeurant dite ville, 43 Rue du Val de Mayenne, soussigné,

Me suis transporté, ce jour, à 15 Heures 40, dans le bureau de  
Monsieur Philippe SERRE, à la Mairie de LAVAL, où j'ai fait les  
constatations ci-après :

C O N S T A T A T I O N S

Le combiné du téléphone est débranché et posé sur le bureau.

La touche "haut parleur" est enfoncée pour me permettre  
d'entendre.

Je constate qu'effectivement sans aucune manipulation toutes les  
conversations téléphoniques peuvent être entendues ; qu'il  
s'agisse de conversations internes ou d'appels provenant de  
l'extérieur.

Je remarque aussi que les voix des interlocuteurs appelants de  
l'extérieur sont à peine audibles alors que les voix des employés  
de la Mairie le sont parfaitement.

.../...

ACTE TAXE  
de 50 F au profit de l'Etat  
en sus de la TVA à 18,6%  
Loi de finance 92 Article 22

**CONCLUSION :**

Ces constatations effectuées, je me suis retiré et de tout ce que dessus, j'ai en mon étude, dressé et rédigé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

**COUT : QUATRE CENT UN FRANCS ET QUINZE CENTIMES**

